



Angoulême, le 11 septembre 2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rave-party non déclarée à Tusson : les services de l'État mobilisés

Durant le week-end des 8 et 9 septembre, près de 2 000 personnes se sont rassemblées dans les bois de Tusson, lors d'une rave-party non sécurisée et non déclarée aux pouvoirs publics.

Les services de l'État sont rapidement intervenus pour assurer la sécurité et la protection des personnes. 40 personnels et un hélicoptère de la Gendarmerie nationale ont été mobilisés, ainsi que les agents du service départemental d'incendie et de secours.

Les forces de l'ordre ont diligenté les procédures nécessaires aux fins de réprimer les nombreuses infractions constatées :

- un délit d'organisation de manifestation publique sans autorisation et un délit de mise en danger de la vie d'autrui ;
- neuf conduites délictuelles sous l'empire de produits stupéfiants ;
- cinq conduites sous l'empire d'un état alcoolique, avec une alcoolémie supérieure à 0,8 g/litre de sang ;
- cinq autres infractions à la police de la route (deux infractions de classe 4 et trois infractions délictuelles) ;
- deux usages de produits stupéfiants ;
- 350 contraventions de 5^e classe pour stationnement de véhicule dans une zone protégée (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique [ZNIEFF]) ;
- des infractions à la réglementation des débits de boissons ;
- le non-respect des autorisations de diffusion de la musique (réglementation SACEM).

Une jeune femme a été découverte inconsciente dans un fossé et prise en charge par les pompiers, et un important groupe électrogène sur roues a été saisi.

La préfecture de la Charente rappelle les organisateurs à leurs obligations et à leurs responsabilités, qui visent à garantir la sécurité de l'ensemble des participants à ce type d'événement ainsi que le respect de l'environnement et des zones naturelles protégées.

Pour mémoire, les événements festifs rassemblant plus de 500 participants doivent être déclarés en préfecture et peuvent faire l'objet d'un accompagnement en amont par les services de l'État, afin qu'ils puissent se dérouler en toute sécurité.